



**CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS**

**N° 0 0 0 3 3**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Objet : TRANSFERT DE LA GESTION D'UN BIEN DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC SIS À PARIS 20e, 148 RUE DE BAGNOLET ET CORRESPONDANT AU PAVILLON DE L'ERMITAGE ET AU JARDIN DE L'HOSPICE, AU PROFIT DE LA VILLE DE PARIS**

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.123-39 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment ses articles L.1223-3 à L.1223-6,

Vu le projet de convention d'autorisation d'accès au profit de la Ville et ses prestataires et d'utilisation du pavillon de l'Ermitage, et d'autorisation d'effectuer les diagnostics nécessaires en vue du transfert de gestion

Vu la communication et le mémoire de Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au transfert de la gestion d'un bien dépendant du domaine public sis à Paris 20e, 148 rue de Bagnolet et correspondant au Pavillon de l'Ermitage et au Jardin de l'Hospice, au profit de la Ville de Paris ,

Considérant que les projets de convention de transfert de gestion du domaine public et de division foncière seront soumis à l'approbation du prochain Conseil d'Administration prévu le 10 octobre 2024,

### **Délibère**

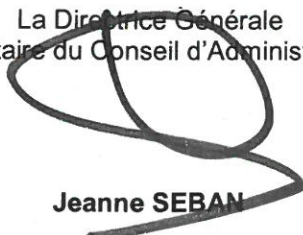
#### **Article 1**

Acte est donné de la présente communication à Madame la Directrice Générale relative au projet de transfert de gestion dudit bien au profit de la Ville de Paris.

#### **Article 2 :**

La Directrice Générale est autorisée à signer la convention d'autorisation d'accès au profit de la Ville et ses prestataires et d'utilisation du pavillon de l'Ermitage, et d'autorisation d'effectuer les diagnostics nécessaires en vue du transfert de gestion

La Directrice Générale  
Secrétaire du Conseil d'Administration



**Jeanne SEBAN**

P/la Présidente  
du Conseil d'Administration



**LEA FILOCHE**